

PIERRE RIBEAUD

Député de la 5^{ème} circonscription de l'Isère



Lettre d'actualité de Pierre Ribeaud – Vendredi 24 février 2017 – n°57

■ FIN DE LA SESSION PARLEMENTAIRE – ADOPTION D'UNE LOI SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE DES GRANDES ENTREPRISES



La session parlementaire s'est terminée cette semaine et avec elle les différents travaux législatifs. Pour cette dernière semaine l'Assemblée a adopté un dernier grand texte de justice sociale et de progrès.

Ce mardi 21 février, nous avons ainsi adopté à la quasi-unanimité, la loi sur le devoir de vigilance des sociétés-mères et des entreprises donneuses d'ordre. Cette date marque la fin d'un véritable marathon législatif de

près de 4 ans aux côtés de la société civile.

Ce texte impose à nos grandes entreprises de mettre en œuvre un plan de vigilance afin de prévenir les violations des droits humains et les dommages environnementaux sur l'ensemble de leurs chaînes de production, et d'éviter ainsi de nouveaux « Rana Plaza ». L'effondrement de ce bâtiment situé près de Dacca au Bangladesh, le 24 avril 2013, avait fait plus de 1 100 morts, presque exclusivement des ouvriers d'ateliers de confection, sous-traitants de grandes entreprises internationales.

Inspirée du combat mené par les plus grandes ONG françaises (Amnesty, CCFD Terre Solidaire, Les Amis de la Terre, Sherpa...) et soutenue par les principaux syndicats (et en particulier la CFDT) et les cercles universitaires, cette loi était très attendue par tous et fera, il faut l'espérer, école en Europe et dans le monde.

Elle est une fierté pour toute la majorité. En réponse au sentiment d'une impuissance publique, nous serons collectivement fiers de porter les couleurs d'une France pionnière dans l'Union pour inspirer une directive européenne.

■ DROITS DES FEMMES : BILAN DE 5 ANS D'AVANCEES

La Délégation aux Droits des Femmes (DDF) de l'Assemblée Nationale a adopté cet après-midi, mardi 21 février, son rapport d'information relatif au bilan des avancées obtenues pour l'égalité femmes-hommes depuis 2012.

164 réunions, 21 auditions de ministres et secrétaires d'état, 30 rapports publiés, près d'une quarantaine de délégations étrangères accueillies, des dizaines d'amendements adoptés : fondée sur une approche intégrée de l'égalité, cette XIVème législature aura été, plus que jamais, synonyme d'avancées réelles pour les droits des femmes.

Par ce rapport, la DDF a souhaité en rappeler notamment 5 priorités :

- la parité entre les femmes et les hommes : premier Gouvernement paritaire de la Vème République et ministère aux droits des femmes dédié, renforcement de la parité en politique (instauration du binôme paritaire pour les élections départementales, doublement des sanctions à l'égard des partis politiques qui ne respectent pas la parité aux élections législatives), mais aussi dans les sphères professionnelle et sociale (accélération de l'obligation de compter au moins 40% de femmes dans les conseils d'administration et de surveillance des grandes entreprises, parité renforcée dans les fédérations sportives, chambre de commerce et d'industrie, commissions consultatives, ordres professionnels, etc...).
- de nouveaux moyens pour l'égalité professionnelle : partage plus équilibré des responsabilités parentales (réforme du congé parental, développement de l'offre d'accueil du jeune enfant) mais aussi renforcement des obligations d'entreprise en matière d'égalité professionnelle (accès à la commande publique conditionné au respect de l'égalité, lutte contre le sexisme et les agissements sexistes en milieu professionnel).
- la lutte contre les violences faites aux femmes : généralisation du téléphone grave danger, meilleure prise en charge du harcèlement sexuel et des cyberviolences, mais aussi et surtout adoption de la loi visant à lutter contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.
- des nouveaux droits sociaux garantis : création de la Garantie contre les impayés de pensions alimentaires (GIPA), politique ambitieuse en faveur des parents isolés, renforcement des droits sexuels et reproductifs et en premier lieu le droit fondamental à l'Interruption volontaire de grossesse (remboursement à 100%, suppression du délai de réflexion et de la notion de détresse pour pratiquer une IVG, extension de délit d'entrave aux nouveaux moyens numériques...)
- le développement de l'éducation à l'égalité filles/garçons : plan ambitieux pour l'égalité à l'école, lutte contre le sexisme et pour la mixité, responsabilisation de tous les acteurs tels que le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

■ **CREATION D'UN BONUS DE 200 € POUR L'ACHAT DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

Le développement de la mobilité propre est une priorité de la majorité et du gouvernement.

Avec ce bonus « bonus vélo électrique » à 200 €, Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, poursuit cette action pour promouvoir la mobilité durable.

Tout comme le bonus écologique pour les voitures et camionnettes (jusqu'à 10 000 € en 2017), le « bonus vélo » sera géré par l'Agence des services et de paiements (ASP). L'aide est réservée aux vélos à assistance électrique qui n'utilisent pas de batterie au plomb.

Un portail Internet dédié sera opérationnel dans les prochaines semaines pour que les bénéficiaires fassent leur demande.

Ce dispositif vient compléter l'ensemble des mesures en faveur de la mobilité électrique :

- le maintien du bonus de 6 000 euros pour l'achat d'une voiture électrique, complété par une prime à la conversion de 4 000 euros en cas de mise au rebut d'un véhicule immatriculé avant le 1er janvier 2006 ;
- l'extension de cette prime à la conversion aux véhicules utilitaires ;
- la mise en place d'un nouveau bonus pour les véhicules 2-3 roues motorisés »

Selon l'étude publiée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en septembre 2016 :

- les principaux bénéficiaires de l'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique seront des actifs utilisant leur voiture pour se rendre au travail ;
- en effet, la distance moyenne parcourue par un vélo à assistance électrique est de 7,4 km contre 3,8 km pour un vélo traditionnel ;
- le report modal sur le vélo à assistance électrique depuis la voiture ou le deux-roues motorisé représente donc un enjeu important pour lutter contre la pollution de l'air ;
- les aides à l'achat de vélos à assistance ont tendance à favoriser l'économie locale de la filière, puisque que 80 %, des vélos sont achetés chez des revendeurs spécialisés.

■ LE RECRUTEMENT DES CADRES DEVRAIT ETRE DYNAMIQUE EN 2017

D'après les prévisions de l'Apec, l'Association pour l'emploi des cadres, le recrutement de cadres devrait une nouvelle fois être très dynamique en 2017. Plus de 200 000 recrutements sont ainsi prévus sur l'année, notamment dans l'industrie et les services.

Si elles se confirment, ces prévisions dépasseraient pour la première fois leur niveau d'avant crise.

Ces prévisions de recrutements sont les résultats de plusieurs facteurs : de la forte croissance des investissements des entreprises, du développement des activités numériques et de la reprise du secteur de la construction.

Elles traduisent également pour les entreprises le besoin de montée en gamme et en compétences qui rendent plus que jamais nécessaire de porter un effort important sur la formation, notamment des personnes en recherche d'emploi.

Ces prévisions confortent la reprise de l'activité et surtout la confiance retrouvée des entreprises après le fort rebond des créations d'emploi en 2016.

■ LES EFFECTIFS DE LA POLICE CONFORMES AUX ANNONCES

Un rapport des inspections générales de l'administration et des finances confirme que les moyens budgétaires ont été mobilisés à plein régime pour créer 8 837 emplois supplémentaires entre 2013 et 2017, dans la police conformément aux engagements qui avaient été pris par le président de la République et le gouvernement.

Nous sommes passés en quatre ans de 488 sorties d'école de police en 2012, à 4 600 cette année et ce seront encore 4 600 policiers qui sortiront des écoles en 2017.

Ces effectifs permettront notamment de renforcer les moyens du renseignement. En effet, un plan de renforcement des effectifs de la sécurité intérieure qui court de 2013 à 2018 prévoit une augmentation de plus 36% des ressources.

■ L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN PLEINE CROISSANCE

En 2016, les surfaces consacrées à l'agriculture biologique et le rythme des conversions d'exploitations cette agriculture ont poursuivi leur progression en France, selon un bilan publié par l'Agence Bio :

- Les cultures certifiées bio atteignaient plus de 1 million d'hectares fin 2016, en augmentation de 5% par rapport à l'année précédente ;

- La croissance des surfaces engagées en agriculture biologique est en hausse de 16% ;

- Au total, 32 326 fermes bio composent le paysage français en 2016 (contre 28.725 en 2015) soit 7,3% des fermes françaises, ce qui place la France en troisième position au sein de l'Union européenne. Cette progression est particulièrement prononcée dans la région Occitanie, qui totalise 20% des producteurs bio français, soit 7 227, précise l'Agence Bio mais aussi dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine.

C'est pourquoi, depuis 2015, les demandes des agriculteurs pour bénéficier des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ou du soutien pour l'agriculture biologique sont en forte croissance :

- Une des conséquences du succès de ces dispositifs est le dépassement des budgets initialement prévus, et ce malgré un doublement des budgets alloués à ces mesures entre la période 2007/2014 et la période 2015/2020.

- Afin de répondre à cette forte montée en puissance, qui traduit la volonté des agriculteurs de s'engager dans le sens de l'agro-écologie, Stéphane Le Foll a obtenu la mobilisation de 30M€ supplémentaires en 2015 et 50 M€ supplémentaires en 2016 sur le budget du ministère de l'Agriculture.

- Par ailleurs, dans un contexte de refonte totale du système de paiement des aides de la PAC, les aides allouées à l'agriculture biologique ont subi des retards importants. Afin d'en limiter au maximum les effets sur la trésorerie des exploitations agricoles, des aides entièrement financées sur le budget de l'Etat et représentant en moyenne 80% des aides attendues ont été versées aux agriculteurs.

Le marché du bio devrait atteindre 7 Md € en 2016, contre 5,5 Md € l'année précédente, les ventes ayant augmenté dans tous les circuits de distribution.



PIERRE RIBEAUD
Permanence
77 place de la Mairie / 38660 LA TERRASSE
Tél. : 04 76 92 18 96 / Fax : 04 76 92 18 98
Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
 [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)

ASSEMBLÉE
NATIONALE

Suivez l'actualité de Pierre Ribeaud sur [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)

Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : pierre.ribeaud@orange.fr